

ATELIER 27

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES ENTRE DÉFENSE SYNDICALE ET ACTION PUBLIQUE. DES HOMMES ET DES NORMES

Hélène MICHEL, IEP de Strasbourg, GSPE-PRISME UMR 7012
Laurent WILLEMEZ, Université de Poitiers, CURAPP UMR 6054

Cet atelier a pour objectif de présenter et de discuter les premiers résultats d'une enquête collective en cours sur l'institution prud'homale, appréhendée à travers ceux qui l'incarnent et qui la font fonctionner : les conseillers prud'homaux, qu'ils soient employeurs ou salariés. L'ambiguïté de leur position, à la fois membres d'organisations syndicales et juges faisant respecter le droit du travail, n'est pas sans effet sur les manières dont ils s'efforcent de régler les conflits du travail et sur les relations qu'ils entretiennent aussi bien avec les professionnels du droit et de la justice qu'avec le militantisme syndical. Deux dimensions ont été retenues pour cet atelier :

La première est liée à la sociologie des conseillers. Dans l'attente des résultats d'un questionnaire adressé à un échantillon raisonné de conseillers, une première série d'entretiens biographiques permet de rendre compte à la fois des conditions qui prédisposent à cet engagement prud'homal et des modes d'apprentissage de ce rôle de juge (lors de formations syndicales, « sur le tas », par les « anciens »...). Ces récits d'engagement dans la justice du travail donnent aussi à voir les relations que les conseillers prud'homaux entretiennent avec l'organisation syndicale qui les a mandatés, et plus largement avec le syndicalisme et ses modes d'action.

La seconde concerne leurs pratiques judiciaires dans la résolution des conflits du travail, depuis la conciliation jusqu'au départage en passant par le jugement. Des observations de ces différentes étapes, couplées à des entretiens et à des examens de jugements rendus, montrent combien leur activité de jugement dépend des relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs du droit du travail (magistrats professionnels, avocats, défenseurs du salarié...). Si conseillers employeurs et conseillers salariés s'allient pour éviter le recours à un juge départiteur, ils restent toutefois tributaires de conceptions différentes de la justice qu'ils entendent bien promouvoir dans leur interprétation du droit du travail.

PROGRAMME

- David HAMELIN, Université de Poitiers, GERIHCO,
« Les prud'hommes un objet de recherche bicentenaire : la production bibliographique depuis 1806 »
- Benoît VERRIER, GSPE-PRISME,
« Avoir ses conseillers aux prud'hommes. La stratégie électorale de l'UNSA »
- Hélène MICHEL, IEP de Strasbourg, GSPE-PRISME,
« Patrons et organisations patronales vis-à-vis de l'institution prud'homale »
- Laurent WILLEMEZ, Université de Poitiers, CURAPP,
« Les prud'hommes objet de revendications des organisations syndicales »

■ Nicolas LEFOL, Université de Poitiers, SACO,
« conseillers patrons, conseillers salariés : trajectoires croisées au Conseil des Prud'hommes de Paris »

■ Nicolas SWIERZCIEK, Université de Lille 1, IFRESI,
« Le conseiller prud'homal et la gestion des contraintes organisationnelles, syndicales, éthiques et juridique »

RÉSUMÉS

■ David HAMELIN, Université de Poitiers, GERIHCO,
« Les prud'hommes un objet de recherche bicentenaire : la production bibliographique depuis 1806 »